

REGIONALE D'ARBITRAGE

**Procès-Verbal n° 12
Du Mardi 21 Mai 2019
A Saint Denis**

Présents : M. Joseph Karl MOULTSON (Président), M. Bruno FONTAINE, Mme Marie Claude Banor, M. Aurélien MADIA, M. Jean Luc ROYER, M. Didier RINGUIN, M. Christophe RAMASSAMY, M. Eric TOURON (administratif LRF)

Invités : M. Bernard BONNE, M. Jean Yves LATCHIMY.

Absents Excusés : M. André ASSON, M. Irshad ABDUL MUNAF, M. Guy INSULAIRE.

Début de séance : 18h30

En amont de la réunion, la Régionale d'Arbitrage reçoit les jeunes arbitres du secteur Nord, afin de dialoguer avec eux sur l'ensemble des problèmes qu'ils rencontrent sur les terrains, désignations, transports et leurs suivis.

La Régionale d'Arbitrage adopte le procès-verbal n° 10 du 07 Mai 2019 à l'unanimité des membres présents.

AUDITIONS D'ARBITRES

La Régionale d'Arbitrage reçoit un arbitre pour absence sur une rencontre. Après ses explications, il apparaît que celui-ci s'est mal organisé dans son transport avec une de ses collègues pour se rendre à son match.

La Régionale d'Arbitrage décide de le remettre dans la liste des arbitres désignables, mais lui demande dorénavant, de prendre ses dispositions pour honorer ses matchs.

La Régionale d'Arbitrage reçoit deux arbitres pour absence sur une convocation de la Régionale d'Appel Disciplinaire. Les absences non- excusées peuvent mettre en difficulté les commissions pour prendre des décisions.

Attendu que les arbitres en question étaient pour un, hors département, pour l'autre a vu sa convocation après la date de réunion de la commission. La Régionale d'Arbitrage décide de les remettre dans la liste des arbitres désignables, mais leur demande à l'avenir de prévenir en cas

d'impossibilité de se déplacer et d'être plus attentionnés au niveau du suivi de leur obligation d'après-match.

La Régionale d'Arbitrage a convoqué un trio d'arbitres sur un match avec incidents. Seuls deux arbitres se sont déplacés, l'arbitre absent est mis en « non désignable » jusqu'à ce qu'il soit entendu à sa demande par la Régionale d'Arbitrage.

La Régionale d'Arbitrage procède à une audition individuelle des arbitres concernés, une lecture de l'ensemble des rapports est faite et d'après l'ensemble des explications, il apparaît des faiblesses manifestes dans l'exercice de ses responsabilités autour du match.

La Régionale d'Arbitrage décide de les sanctionner d'un week-end de « non-désignation ».

Formations :

Mr Didier RINGUIN fait le compte-rendu de la première journée de formation initiale de recrutement du 18 Mai 2019 au stade Olympique de Saint-Paul.

La programmation de l'organisation des réunions des arbitres centraux du championnat Régional 2 du 23 Mai 2019 et celles des centraux du championnat de Départementale 1, est validée.

Secteur Nord :

Demande la convocation d'un arbitre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Président,

Joseph Karl MOULTSON



Le Secrétaire,

